

**Intervention d'Anne Hidalgo : délibération Modification de PLU
Conseil de Paris - Juillet 2014**

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues, le PLU est un instrument déterminant au service de la collectivité parisienne. Il conditionne en effet les progrès urbains et environnementaux, mais également économiques, sociaux et culturels auxquels les Parisiens aspirent.

En envisageant de le modifier au terme d'une vaste consultation de l'ensemble des acteurs qui composent la société parisienne, nous nous mettons en situation de suivre les grandes orientations adoptées par nos concitoyens lors des dernières élections municipales.

Il ne s'agit pas de remettre en cause les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Mais il ne s'agit pas non plus, en optant pour le statu quo, de paralyser Paris dans l'attente du PLU métropolitain. Il s'agit en réalité de parfaire le cadre de l'action municipale en y intégrant les préoccupations exprimées par les Parisiens lors de la dernière campagne. C'est la raison pour laquelle nous envisageons aujourd'hui non pas une révision mais bien une modification du PLU, qui, depuis 2006, offre un support efficace au développement de Paris.

Ce ne sont pas aujourd'hui les termes de cette modification dont nous débattons mais les grands objectifs thématiques que nous lui assignons et qui traduisent aussi les engagements que nous avons pris devant les Parisiens.

La modification de PLU permet d'abord de mettre la réglementation urbaine de Paris en conformité avec l'évolution des lois et des documents de planification récents : qu'il s'agisse de la loi Duflot qui entérine l'obligation des 25 % de logements sociaux sur notre territoire en 2025, de la loi ALUR, du SDRIF, du Schéma Régional de Cohérence Ecologique ou encore du Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France, il est nécessaire d'intégrer ou d'accompagner les nouvelles dispositions d'urbanisme réglementaire.

Cette mise en cohérence porte sur des domaines aussi variés que l'habitat, la préservation de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles, ou la logistique urbaine. Au seuil d'une mandature particulièrement active sur les fronts du logement et de l'urbanisme, il est indispensable d'harmoniser les différents textes qui nous régissent.

Cette modification de PLU nous donne aussi l'occasion d'ouvrir un large mouvement de consultation démocratique, voulu par l'ensemble de la société parisienne.

C'est dans cet esprit que se tiendront dès la rentrée prochaine, dans chaque arrondissement qui le souhaite, (et je ne doute pas qu'ils le souhaiteront tous) une grande réunion publique et des expositions sur les enjeux actuels et futurs de l'urbanisme parisien.

Nous lancerons également à l'automne une plate-forme collaborative ouverte à tous et déclinée sur tous les supports d'expression démocratique. Je conduirai moi-même en fin d'année une réunion publique au cours de laquelle les nouvelles idées apparues les mois précédents seront présentées.

Parallèlement à cette consultation démocratique, nous mobiliserons celles et ceux qui aménagent et fabriquent notre ville. Les acteurs du logement qui se sont engagés à nos côtés en signant un pacte il y a deux semaines prendront bien sûr une part décisive à ces échanges.

Mais je compte également sur les architectes, les paysagistes, les sociologues, les économistes, les constructeurs, les aménageurs, et les associations tous engagés pour faire évoluer Paris.

C'est au terme de ce dialogue enrichissant que le dossier sera soumis à enquête publique dès le premier semestre de l'année prochaine, pour permettre à notre assemblée de se prononcer à l'automne 2015.

Techniquement, la modification de PLU a pour vocation de faciliter la mise en œuvre des grands objectifs du mandat qui s'ouvre. Dans la droite ligne du vœu que nous avons adopté lors du premier Conseil de la mandature, le PLU doit notamment faciliter la construction de logements grâce à une action renforcée sur le diffus et l'existant, notamment via la transformation de bureaux vacants en logements.

Les nouvelles opérations d'aménagement pourront alors nous permettre de maintenir des densités raisonnables indispensables à la respiration de la ville. Ainsi pensé et conduit, le développement urbain de Paris n'entraînera aucune réduction des espaces de liberté auxquels aspirent les Parisiens.

Il continuera également à servir le nécessaire rééquilibrage est-ouest. Dans le même temps, il garantira la vitalité économique et la diversité de nos quartiers.

L'animation des rues doit en effet être maintenue et encouragée en particulier grâce à la préservation des rez-de-chaussée commerciaux.

La protection de l'environnement, secteur-clé de l'avenir métropolitain doit enfin être renforcée, à travers la poursuite de l'aménagement des trames écologiques, la végétalisation des toits ou encore la généralisation de constructions neuves, économes sur un plan énergétique.

Pour nous permettre de relever tous ces défis, le PLU doit conférer davantage de souplesse et de facilité à la conduite des projets urbains. Il est nécessaire qu'une dynamique de projet vienne enrichir la logique du règlement. L'audace doit avoir sa place à Paris chaque fois qu'il est question de régénérer notre ville dans le respect du patrimoine et de l'unité paysagère.

Mes chers collègues, la modification du PLU répondra aux impératifs démocratiques fixés dès le début de la mandature. C'est le sens de la démarche qui m'a conduite à vous soumettre les principes directeurs selon lesquels la consultation sera engagée dans les prochains mois en lien avec toutes les composantes de la société parisienne. Il ne s'agit donc ni d'un vœu pieux ni d'un chèque en blanc mais d'une feuille de route permettant de donner un cadre et un sens à la concertation et à l'enquête publiques qui précéderont la modification.

Parce que je suis persuadée que le débat sert la crédibilité et l'efficacité de l'action politique, je souhaite que les changements apportés au PLU soient discutés le plus en amont possible de l'adoption du texte définitif. C'est dans cet esprit que Jean-Louis MISSIKA conduira le processus initié ce matin. Je fais confiance à sa créativité et à son engagement pour animer la concertation que je souhaite la plus large et la plus vivante possible.